

# Série sur l'évaluation d'impact intégrée (ÉII)

## 6- Principaux défis et enjeux de l'ÉII

Juillet 2014

Cette note constitue la dernière d'une série de six qui portent sur l'état de la pratique de l'évaluation d'impact intégrée (ÉII). Ces notes documentaires portent respectivement sur :

1. Situation générale et clarification des concepts
2. Exemple de la pratique de l'ÉII à la Commission européenne
3. Exemple de la pratique de l'ÉII en France
4. Exemple de la pratique de l'ÉII au Royaume-Uni
5. Exemple de la pratique de l'ÉII en Irlande du Nord
6. **Principaux défis et enjeux de l'ÉII**

### Avant-propos

L'évaluation d'impact intégrée (ÉII) constitue un dispositif de soutien à la décision de plus en plus considéré au sein de l'administration publique des pays industrialisés. Le mouvement en faveur de l'adoption de politiques publiques fondées sur des données probantes a donné naissance à plusieurs formes d'analyse d'impact, en fonction des priorités gouvernementales. Le besoin de combiner les différents outils d'analyse d'impact qui se sont multipliés au cours des années au sein des gouvernements vient du désir de réduire le fardeau administratif qui y est associé ainsi que de celui d'assurer une cohérence gouvernementale (Achnicht, Rennings et Hertin, 2009; Radaelli et Meuwese, 2009).

La question de l'intégration des outils d'analyse d'impact interpelle également le secteur de la santé publique. En effet, à l'heure où l'institutionnalisation de l'évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) au sein de l'appareil gouvernemental est élevée au rang de moyen pour améliorer la santé des Canadiens (Keon et Pépin, 2008; Conseil canadien de la santé, 2010; Association des infirmières et des infirmiers du Canada, 2012), il devient essentiel de situer l'introduction de ce nouvel instrument d'analyse d'impact dans le contexte du processus de décision.

*L'ÉII est une analyse préalable visant à intégrer dans **un même cadre conceptuel** l'ensemble des effets recherchés et non recherchés (généralement sur l'économie, la santé et la sécurité, la société et l'environnement) d'une nouvelle intervention gouvernementale. Elle vise à regrouper les différentes analyses d'impact existantes en un seul exercice.*

La série sur l'ÉII fait suite à une étude entreprise au cours de l'été 2012 à la demande du gouvernement québécois, intéressé par cette question. L'objectif de l'étude effectuée par le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec était double : connaître l'état de la pratique actuelle de l'ÉII dans les pays occidentaux, y compris les principaux enjeux, et recueillir des exemples pratiques.

La méthodologie de recherche a reposé sur deux stratégies : la recension des écrits et les études de cas. La recension a visé les articles scientifiques et la littérature grise. Elle nous a permis de repérer les initiatives gouvernementales susceptibles de fournir des éclaircissements pertinents pour le contexte canadien quant aux modes de gouvernance et aux outils utilisés pour produire des ÉII. Quatre initiatives gouvernementales ont été particulièrement étudiées, celles de la Commission européenne, de la France, du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord. Pour chacune d'elles, une revue de la littérature et des entretiens semi-dirigés (13 au total) ont été effectués.

Cette note documentaire présente un aperçu des principaux enjeux soulignés dans la littérature et abordés par les informateurs clés interrogés dans le cadre de cette étude.



## Principaux défis et enjeux

La documentation relative à l'ÉII est plutôt éparsée et difficile à circonscrire, ce qui témoigne du caractère relativement jeune de la question et de l'intérêt somme toute récent en matière d'intégration des analyses d'impact au sein des gouvernements. Toutefois, il a été possible de dégager certaines convergences de vues quant aux défis qui se posent pour l'ÉII. Nous pouvons regrouper les principaux enjeux sous trois thèmes :

1. les difficultés à rendre compte sur un pied d'égalité des impacts de différentes natures;
2. la complexité des outils d'analyse; et
3. l'utilité de l'ÉII dans la prise de décision.

### 1. LES DIFFICULTÉS À RENDRE COMPTE SUR UN PIED D'ÉGALITÉ DES IMPACTS DE DIFFÉRENTES NATURES

La préséance des analyses d'impact économique sur les autres types d'impact est un constat généralisé (Bäcklund, 2009; Bond, Curran, Kirkpatrick, Lee et Francis, 2001; Fritsch, Radaelli, Schrefler et Renda, 2012; Hertin *et al.*, 2007; Lee et Kirkpatrick, 2006; Watson *et al.*, 2007). Cet état de fait compromet l'atteinte de l'objectif fondamental que vise l'ÉII, soit de considérer sur un pied d'égalité tous les effets d'une intervention publique sur la société. Cette situation pose également un défi en matière de gouvernance intersectorielle puisque, pour les secteurs dont la mission est moins considérée, une telle asymétrie semble entraîner un sentiment d'exclusion ainsi qu'une tendance au repli sectoriel (Milner, Bailey, Deans et Pettigrew, 2005).

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette situation de fait; la méthodologie et les outils d'analyse privilégiés, la vision sous-jacente à l'approche, les pressions externes et le contexte de la réalité politique figurent parmi les plus fréquentes.

#### a. Méthodologie et outils d'analyse

##### *La monétarisation aux fins de comparaison*

En vue de comparer les impacts évalués et de permettre l'arbitrage entre ceux-ci, il est fréquent de traduire les résultats des évaluations en des unités comparables. La méthode de monétarisation (soit le fait d'attribuer une valeur monétaire aux variables non économiques) est la plus fréquente, mais elle est aussi controversée. On la favorise pour sa

capacité à agréger des impacts de différentes natures et, de ce fait, à rendre les résultats plus facilement compréhensibles pour les décideurs (Achnicht *et al.*, 2009). Toutefois, afin de comptabiliser les éléments difficilement quantifiables, la méthode de monétarisation nécessite beaucoup de temps et de ressources dont ne disposent pas nécessairement les analystes. Ainsi, les impacts moins quantifiables, comme les impacts sociaux, les considérations d'ordre éthique ou relatives aux droits de la personne, par exemple, reçoivent en fin de compte moins d'attention (Lee et Kirkpatrick, 2006; von Raggamby, 2008).

##### *La disponibilité des outils*

Un des corollaires de la monétarisation est la nature des outils d'analyse d'impact privilégiés. La tradition des analyses d'impact réglementaire (AIR) a contribué au développement approfondi des outils d'analyse économique. Les modèles fréquemment utilisés, comme les analyses coût-avantage et la méthode des coûts standards, sont toutefois considérés moins appropriés pour les enjeux qui ont des conséquences macroéconomiques et multigénérationnelles (Rose-Ackerman, 2010). Dans cette optique, un répondant du Royaume-Uni nous a mentionné :

Il y a une pression pour quantifier et monétariser les résultats. Or dans la réalité, ces données ne sont pas disponibles pour plusieurs des politiques ou des projets avec lesquels nous travaillons. [...] Souvent, les données sont limitées ou non accessibles. Dans ce contexte, il est utile de trouver d'autres données probantes [en utilisant des méthodes qualitatives] (Traduction libre).

Quelques outils d'analyse destinés à mieux prendre en compte les aspects non quantifiables font leur apparition peu à peu (par ex. l'analyse multicritère, l'analyse des opinions des parties prenantes), et les besoins à leur égard sont manifestes (Watson *et al.* 2007; Morgan, 2011). Toutefois, comme l'illustre le commentaire d'un répondant de la France, la tendance actuelle consiste plutôt à perfectionner les outils économiques existants plutôt qu'à chercher à élaborer de nouveaux outils d'analyse destinés à documenter les impacts moins tangibles :

Le plus difficile est d'anticiper avec finesse les impacts sur les entreprises, surtout les petites [...]. Les incertitudes [actuelles] liées à l'évaluation environnementale et sociale permettent de croire que c'est difficile de faire mieux, mais on sait qu'il serait possible de faire mieux pour les entreprises.

En outre, même si les outils et les modèles d'analyse contribuent indéniablement à la qualité des analyses, leur utilité peut être limitée en raison de la disponibilité des données requises (Bäcklund, 2009). Des études ont révélé que les besoins actuels ne sont plus tant liés à l'acquisition de modèles perfectionnés, mais plutôt à l'accès à des informations fiables. La complexité des outils peut générer plus de frustration dans les situations où les données sont insuffisantes pour démontrer les liens causaux (Hertin *et al.*, 2007).

## b. La vision sous-jacente

Les systèmes d'évaluation d'impact intégrée issus des AIR, comme c'est le cas au Royaume-Uni, conduiraient à une plus forte tendance à établir l'analyse économique comme la valeur phare du processus d'évaluation. Généralement, ces systèmes sont portés par une vision favorisant le libre marché afin d'améliorer la compétitivité des entreprises sur le plan international. La visée de l'allègement réglementaire peut s'accorder plus difficilement avec celle de la protection de l'environnement, par exemple, qui réclame davantage de politiques en vue de protéger les écosystèmes (von Raggamby *et al.*, 2007). Une comparaison entre le dispositif d'ÉII britannique et celui de la Commission européenne aurait en effet démontré que le système de cette dernière — aligné sur le développement durable — offrait un plus grand potentiel d'intégration des aspects sociaux. Ceci serait lié, notamment, au fait que les secteurs concernés (DG de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion<sup>1</sup>, DG des politiques sur la santé et les consommateurs) s'efforcent continuellement de développer des outils cohérents et pertinents qui permettent de rendre compte de leur domaine respectif (Fritsch *et al.*, 2012).

## c. Pressions externes et contexte politique

Enfin, il a été noté qu'en situation économique difficile, la pression se fait plus forte sur les analystes pour qu'ils se concentrent davantage sur les effets économiques que sur les autres dimensions de nature sociale ou environnementale (Bäcklund, 2009). La subordination des aspects environnementaux et sociaux aux impératifs économiques résulterait donc aussi des pressions externes et de la réalité politique (Abaza, Bisset et Sadler, 2004).

Il semble donc que l'utilisation croisée de méthodes d'analyse, tant qualitatives que quantitatives, permettrait une meilleure prise en compte des effets de nature différente. À titre d'exemple, la Commission européenne a élaboré des guides pour faciliter la consultation des parties prenantes, ce qui assure l'inclusion d'éléments d'information liés à l'acceptabilité sociale (et politique) des mesures mises de l'avant (voir la note documentaire 2<sup>2</sup>). L'Irlande du Nord, pour sa part, table sur l'utilisation des informations existantes, en recourant à la recension des écrits sur les expériences semblables, par exemple, ou à la consultation des experts, sans toujours faire appel au développement de nouvelles données (voir la note documentaire 5<sup>3</sup>).

## 2. LA COMPLEXITÉ DES OUTILS D'ANALYSE

L'analyse d'un impact singulier (par ex. : sur la santé, sur l'équité, sur les régions) d'un projet gouvernemental donné permet de porter une attention accrue sur un aspect qui pourrait autrement être négligé. Les différents types d'analyse d'impact segmentent donc un projet pour mieux l'étudier. L'ÉII, quant à elle, vise à résoudre les difficultés liées à la vision fragmentaire que produisent les analyses d'impact singulier qui se juxtaposent. Elle ne réduit pas pour autant la complexité du projet gouvernemental à l'étude. À l'inverse, elle a plutôt tendance à exposer encore plus clairement la multitude des effets possibles, et ce, dans différents secteurs. Cet état de fait place les gouvernements et les analystes devant l'alternative suivante quant au choix des outils d'analyse d'impact intégrée : choisir l'exhaustivité ou la convivialité.

<sup>1</sup> On peut consulter le guide qu'a élaboré cette direction à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=760&langId=en>

<sup>2</sup> Disponible au : [http://www.ccnpps.ca/docs/2014\\_GovInt\\_EIIFiche2\\_Fr.pdf](http://www.ccnpps.ca/docs/2014_GovInt_EIIFiche2_Fr.pdf)

<sup>3</sup> Disponible au : [http://www.ccnpps.ca/docs/2014\\_GovInt\\_EIIFiche5\\_Fr.pdf](http://www.ccnpps.ca/docs/2014_GovInt_EIIFiche5_Fr.pdf)

Pour être réaliste, l'exercice doit demeurer à la mesure des capacités organisationnelles, et les outils doivent être facilement utilisables afin d'être intégrés autant que possible dans le travail journalier (Bäcklund, 2009). Les outils d'analyse d'une grande complexité que seuls les experts externes peuvent manipuler placent les analystes de politiques en dehors du processus d'analyse puisque ces derniers se trouvent alors dans l'incapacité de juger de la pertinence de ces outils et des résultats. En outre, on peut quelquefois observer une discordance entre les données scientifiques de qualité, mais difficiles à appréhender, et les données parfois moins approfondies fournies par d'autres sources, mais plus facilement accessibles et utilisables (Bäcklund, 2009). Par exemple, un répondant du Royaume-Uni a indiqué qu'« une bonne ÉII [...] inclurait des préoccupations d'ordres économique, environnemental et de santé. Toutefois, plus on élargit l'évaluation, plus on perd la précision et la profondeur d'une évaluation spécifique » (Traduction libre).

D'un autre côté, les outils génériques, bien qu'utiles pour fournir une vision globale, peuvent être insuffisants, comme le fait entendre un participant de l'Irlande du Nord :

Le guide [utilisé en Irlande du Nord] est à jour [...], mais pourrait être mieux adapté et développé davantage, car il est très générique. Par le passé, nous avons constaté qu'il était préférable de développer [un guide] qui est plus facilement utilisable et compréhensible par chacun des ministères (Traduction libre).

Ainsi, le choix entre un outil très perfectionné et d'une grande complexité permettant d'analyser en profondeur chacun des impacts sectoriels et un outil plus générique qui exige toutefois de faire une concession sur la profondeur des analyses des impacts sectoriels (Morgan, 2011) demeure une difficulté constante. Sans remettre en question la nécessité devant laquelle se trouve le gouvernement de faire des choix de politiques en fonction d'une vision globale portée par des objectifs communs, certains auteurs s'interrogent sur le réalisme d'une méthodologie unique qui prendrait en compte de manière intégrée tous les impacts directs et indirects. Les recommandations de ces auteurs

favorisent plutôt l'établissement de relations entre les différentes études d'impact sectorielles et la comparaison de leurs effets à la lumière des objectifs supérieurs du gouvernement (Jacob *et al.*, 2008).

Puisqu'il semble plus difficile d'intégrer plusieurs enjeux dans l'analyse lorsque ceux-ci sont envisagés tardivement dans le processus (Jacob et Hertin, 2007), une autre solution avancée pointe vers la valorisation d'un travail multisectoriel très tôt dans le processus d'élaboration des dispositifs gouvernementaux (Bäcklund, 2009; Hertin *et al.*, 2007; von Raggamby *et al.*, 2007).

### 3. L'UTILITÉ DE L'ÉII DANS LA PRISE DE DÉCISION

Quelques auteurs ont fait une mise en garde en ce qui concerne les conflits possibles entre la vision rationnelle du processus de décision sous-jacente à l'ÉII (les décisions sont fondées sur des données probantes) et la réalité des processus politiques (les décisions sont le résultat d'une négociation) (Hertin *et al.*, 2007; Bäcklund, 2009; Achtnicht *et al.*, 2009). Si la première perspective risque de créer des attentes irréalistes par rapport à l'ÉII et d'instaurer une pratique inutilement fastidieuse (car visant l'exhaustivité), la deuxième amène à considérer l'ÉII comme un moyen d'élaborer des arguments visant à nourrir les négociations et comportant le danger d'introduire un biais lors de la recherche d'informations. Selon certaines observations, cette situation rendrait les analystes moins enclins à consulter des experts extérieurs (Hertin *et al.*, 2007).

Selon les personnes interviewées, les arbitrages ne peuvent pas se faire exclusivement sur la base des connaissances scientifiques. D'abord, ces dernières sont souvent incomplètes ou incertaines. Ensuite, les choix effectués relèvent aussi des valeurs portées par le gouvernement au pouvoir. Bien que les résultats de l'ÉII répondent à diverses questions et fournissent des informations fiables aux décideurs, ils ne sauraient cependant se substituer à la responsabilité qu'ont ces décideurs politiques de prendre la décision (von Raggamby *et al.*, 2007). En France, par exemple, le processus des études d'impact se veut itératif et vise l'établissement de consensus, tant intersectoriel que politique (voir note documentaire 3<sup>4</sup>).

<sup>4</sup> Disponible au : [http://www.ccnpps.ca/docs/2014\\_GovInt\\_EIIFiche3\\_Fr.pdf](http://www.ccnpps.ca/docs/2014_GovInt_EIIFiche3_Fr.pdf)

Enfin, l'utilité de l'ÉII dans la prise de décision varierait selon les contextes et la nature de l'intervention, comme l'illustre ce commentaire d'un répondant du Royaume-Uni :

Parfois, les élus vont ranger le document dans un tiroir. Le document est toujours utilisé, mais dans des proportions variables. Lorsque l'intervention est politique, les recommandations du document d'évaluation sont prises en compte, mais sont diluées parmi les autres considérations politiques (Traduction libre).

Un participant œuvrant comme praticien et gestionnaire au sein d'une instance centrale en Irlande du Nord est toutefois optimiste à ce sujet : « C'est un outil très utile dans la prise de décision afin de connaître les impacts anticipés et d'en prendre conscience » (Traduction libre).

Ainsi, le meilleur système est celui qui reconnaît que les connaissances sont limitées, que les perspectives des parties prenantes sont variées et que l'ÉII a plus à voir avec le fait de créer des consensus que de recueillir des données (Achnicht *et al.*, 2009).

## Conclusion

Pour assurer cette rencontre entre la science et le développement de politiques, il est préférable de considérer l'ÉII comme un outil politique et pas seulement comme un outil de connaissances (Bäcklund, 2009; Hertin *et al.*, 2007). De fait, l'ÉII peut remplir sa promesse d'améliorer la qualité de la prise de décision si elle n'est pas uniquement perçue comme un dispositif qui assure la rationalisation du processus de décision, mais aussi comme une démarche permettant de créer de nouvelles connaissances qui enrichissent les discussions et favorisent l'atteinte d'une compréhension commune (Achnicht *et al.*, 2009; Hertin *et al.*, 2007).

Toutefois, un constat général se dégage clairement : l'effet de systématisation du processus de décision induit par l'ÉII conduit au renforcement de la rigueur analytique, à une plus grande transparence et, selon le mode de pratique, à un dialogue social. En cela, l'ÉII contribue à l'amélioration du processus de décision politique (Hertin *et al.*, 2007; Watson *et al.*, 2007; von Raggamby *et al.*, 2007).

## Références

- Abaza, H., Bisset, R. et Sadler, B. (2004). *Environmental Impact Assessment and Strategic Environmental Assessment: Towards an Integrated Approach*. Genève : United Nations Environment Programme. Consulté en ligne au : <http://www.unep.ch/etb/publications/envimpAsse.php>
- Achtnicht, M., Rennings, K. et Hertin, J. (2009). Experiences with integrated impact assessment – Empirical evidence from a survey in three European member states. *Environmental Policy and Governance*, 19(5), 321-335.
- Association des infirmières et des infirmiers du Canada. (2012). *Les Canadiens disent « oui s'il vous plaît » à la santé dans toutes les politiques*. Consulté en ligne le 15 juillet 2013 : <http://www.cna-aiic.ca/fr/les-canadiens-disent-oui-sil-vous-plait-a-la-sante-dans-toutes-les-politiques/>
- Bäcklund, A. K. (2009). Impact assessment in the European Commission – A system with multiple objectives. *Environmental Science & Policy*, 12(8), 1077-1087.
- Bond, R., Curran, J., Kirkpatrick, C., Lee, N. et Francis, P. (2001). Integrated impact assessment for sustainable development: A case study approach. *World Development*, 29(6), 1011-1024.
- Conseil canadien de la santé. (2010). *Changement de vitesse : Cibler, non plus les soins de santé au Canada, mais un Canada en santé*. Toronto, Canada. Consulté en ligne au : [http://www.conseilcanadiendelasante.ca/rpt\\_det.php?id=162](http://www.conseilcanadiendelasante.ca/rpt_det.php?id=162)
- Institute for European Environmental Policy et Vito. (2007). *Improving Assessment of the Environment in Impact Assessment*. A project under the Framework contract for economic analysis: ENV.G.1/FRA/2004/00 81. Amsterdam. Consulté en ligne au : [http://www.ecologic-events.de/eu-impact-assessment/en/documents/Env\\_in\\_IA\\_final.pdf](http://www.ecologic-events.de/eu-impact-assessment/en/documents/Env_in_IA_final.pdf)
- Fritsch, O., Radaelli, C., Schrefler, L. et Renda, A. (2012). *Regulatory Quality in the European Commission and the UK: Old Questions and New Findings*. (No. 362). Centre for European Policy Studies. CEPS Working document. Consulté en ligne au : <http://www.ceps.eu/book/regulatory-quality-european-commission-and-uk-old-questions-and-new-findings>
- Hertin, J., Jordan, A., Nilsson, M., Nykvist, B., Russel, D. et Turnpenny, J. (2007). *The Practice of Policy Assessment in Europe: An Institutional and Political Analysis*. (Working Papers 6 – MATISSE project). MATISSE Methods and Tools for Integrated Sustainability Assessment. Consulté en ligne au : <http://www.matisse-project.net/projectcomm/index.php?id=831>
- Jacob, K. et Hertin, J. (2007). Evaluating integrated impact assessments – A conceptual framework. *EPIGOV Paper no 7*. Berlin : Institute for International and European Environmental Policy.
- Jacob, K., Hertin, J., Hjerp, P., Radaelli, C., Meuwese, A., Wolf, O., Pacchi, C. et Rennings, K. (2008). *Improving the Practice of Impact Assessment*. (Project No. 028889 6<sup>th</sup> Framework Programme). EVIA Evaluating Integrated Impact Assessments. Consulté en ligne au : [http://userpage.fu-berlin.de/ffu/evia/EVIA\\_Policy\\_Paper.pdf](http://userpage.fu-berlin.de/ffu/evia/EVIA_Policy_Paper.pdf)
- Keon, W. J. et Pépin, L. (2008). *Politique sur la santé de la population : Enjeux et options. Quatrième rapport du Sous-comité sur la santé des populations du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, sciences et technologie*. Ottawa, Canada : Sénat canadien. Consulté en ligne le 15 juillet 2013 : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/392/soci/rep/rep10apr08-f.htm>
- Lee, N. et Kirkpatrick, C. (2006). Evidence-based policy-making in Europe: An evaluation of European Commission integrated impact assessments. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 24(1), 23-33.

- Milner, S. J., Bailey, C., Deans, J. et Pettigrew, D. (2005). Integrated impact assessment in the UK: Use, efficacy and future development. *Environmental Impact Assessment Review*, 25(1), 47-61.
- Morgan, R. K. (2011). Health and impact assessment: Are we seeing closer integration? *Environmental Impact Assessment Review*, 31(4), 404-411.
- Radaelli, C. M. et Meuwese, A. C. M. (2009). Better Regulation in Europe : Between Public Management and Regulatory Reform. *Public Administration*, 87(3), 639–654.
- Rose-Ackerman, S. (2010). *Putting Cost-Benefit Analysis in Its Place: Rethinking Regulatory Review*. (University of Miami Law Review, Winter 2011; Yale Law & Economics Research Paper No. 417). Consulté en ligne au : <http://ssrn.com/abstract=1709572>
- von Raggamby, A. Berglund, M., Donehower, J., Knoblauch, D., Best, A., Alexander Neubauer ... et de Nocker, L. (2007). *Improving Assessment of the Environment in Impact Assessment. A project under the Framework contract for economic analysis: ENV.G.1/FRA/2004/0081*. Amsterdam. Consulté en ligne au : [http://www.ecologic-events.de/eu-impact-assessment/en/documents/Env\\_in\\_IA\\_final.pdf](http://www.ecologic-events.de/eu-impact-assessment/en/documents/Env_in_IA_final.pdf)
- von Raggamby, A. (2008). The role of tools in impact assessments. In *Conducting Sustainability Assessments*. (pp. 75-82) OECD Publishing.
- Watson, J., Wolfe, J., Kuehnemund, M., Ward, B., Burke, S. et Kitchener, M. (2007). *Evaluation of the Commission's Impact Assessment System*. (Final Report). The Evaluation Partnership Limited (TEP). Consulté en ligne au : [http://ec.europa.eu/governance/impact/key\\_docs/key\\_docs\\_en.htm](http://ec.europa.eu/governance/impact/key_docs/key_docs_en.htm)

## Juillet 2014

### Auteurs :

Louise St-Pierre, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé  
Jean-Sébastien Marchand, étudiant au doctorat à l'École nationale d'administration publique (ENAP)

Édition : Marianne Jacques et Julie St-Pierre, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

Basé sur un travail de recherche préliminaire réalisé par Jean-Sébastien Marchand.

### COMMENT CITER CE DOCUMENT

St-Pierre, L. et Marchand, J.-S. (2014). *Série sur l'évaluation d'impact intégrée (ÉII). 6 - Principaux défis et enjeux de l'ÉII*. Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.

### REMERCIEMENTS

Ce document a été produit à partir d'un rapport de recherche financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Le CCNPPS tient à remercier Jacques Bourgault (COFAP inc.) et Thierno Diallo (Équiterre) pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce document.

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada. Répartis à travers le Canada, chacun des centres de collaboration se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par le biais du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de la santé publique du Canada.

N° de publication : 2755

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca) et du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au : [www.ccnpps.ca](http://www.ccnpps.ca).

An English version of this paper is also available on the National Collaborating Centre for Healthy Public Policy website at: [www.ncchpp.ca](http://www.ncchpp.ca) and on the Institut national de santé publique du Québec website at: [www.inspq.qc.ca/english](http://www.inspq.qc.ca/english).

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2020  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA  
ISBN : 978-2-550-88058-5 (PDF ANGLAIS)  
ISBN : 978-2-550-88057-8 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2020)

